



Sommaire :

Page 1 : - Editorial – Coup de gueule ! -

Page 2 : La vie démocratique à Trélazé est malmenée - Piscine : le chantier prend l'eau -

Page 3 : Quel est le résultat de la spéculation sur les monnaies - Arena Loire : budget voté en déséquilibre -

Page 4 : - La politique du fait accompli - Dans le programme de TAE -

Coup de gueule !

Indécent ! Dès que nous protestons contre la densification en expliquant qu'il faut aérer les espaces pour la qualité de vie, le Maire nous renvoie que « cette époque » est révolue en expliquant qu'il faut rationaliser l'espace et affirmant que ce qui est réalisé dans la ville est remarquable !

L'accession à la propriété des plus modestes est une bonne chose mais cela ne doit pas pour autant se faire dans des conditions dégradées. Réduire la surface des parcelles pour en réaliser un maximum (pour permettre au promoteur de gagner de l'argent comme le soulignait un adjoint) génère inévitablement à terme des tensions entre riverains.

C'est d'autant plus **indécent** que **le maire habite une maison construite sur 2436 m² de terrain. Sur une telle superficie, on peut construire 12 maisons à la Quantinière !**

Mais sans doute est-ce nécessaire pour garer un gros SUV ...



Editorial

Valorisons le bénévolat !

Fréquemment, la majorité municipale évoque son soutien aux associations trélazéennes, notamment par le biais des subventions.

Sur ce sujet, la majorité pointe aussi souvent le coût des aménagements sportifs ou des frais de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux municipaux par nos associations.

A nos yeux, les travaux réalisés (salles, terrains, etc.) sont avant tout des investissements pour les générations actuelles et à venir.

Concernant l'utilisation des locaux municipaux par les associations sportives, sociales ou culturelles, nous appelons chacun à rester vigilant pour ne pas retenir que les dépenses occasionnées pour la Ville.

Une telle posture pourrait laisser entendre que l'engagement quasi-quotidien des bénévoles représente un coût pour la collectivité.

S'il convient bien sûr d'être attentifs aux dépenses de la Ville, nous considérons qu'il serait fort intéressant de mettre, en face de ce qui est dépensé pour que les associations fonctionnent, ce qui est économisé par l'action de tous ces bénévoles.

Les clubs sportifs, par exemple, pourraient très bien faire le décompte des heures passées par toutes ces personnes pour l'administration des structures, l'entraînement et l'encadrement des jeunes de Trélazé.

Cela ferait une sacrée somme dans la colonne « économies pour la Ville »...

Et, si nous faisons un tel calcul, nous serions curieux de comparer le résultat avec ce que coûteraient à la Ville des éducateurs pour un même volume d'heures.

Ce travail essentiel des bénévoles a une valeur sociale immense qui contribue au vivre ensemble dans notre Ville.

Pour TAE
Boris Battais



Pour nous contacter :

t.agissonsensemble@protonmail.com

@t.agissonsensemble

Les blogs :

La Gauche Trélazéenne : www.lgt.lautre.net

TCS : trelazecitoyenssolidaires.over-blog.com

La vie démocratique à Trélazé est malmenée.

Après avoir supprimé l'essentiel des commissions municipales et adopté un règlement intérieur limitant comme jamais l'expression de l'opposition municipale, la majorité a profité du contexte sanitaire pour user et abuser des réunions en distanciel afin de limiter les possibilités d'intervention de l'opposition et par là-même les débats contradictoires.

Mais visiblement, cela ne suffisait pas ! Le dernier article de notre groupe prévu pour l'*Infoville* a été refusé au prétexte qu'il comportait 371 caractères de trop (soit 4 lignes environ) ! **Qu'à cela ne tienne, vous le trouverez ci-dessous.**

Une telle censure est une première depuis 1995, année de l'élection de Marc Goua pour les plus jeunes ! Alors que la majorité municipale dispose de l'ensemble de l'*Infoville* pour vanter et promouvoir sa politique, ainsi que des 2/3 de l'espace réservé aux groupes politiques, **elle refuse la publication de notre article au prétexte d'un dépassement de 371 caractères ! C'est pitoyable !**

L'article interdit ...

Notre équipe poursuit son action au quotidien. Les parutions régulières de notre bulletin *Info TAE* entretiennent le lien avec vous et montrent combien nous respectons nos engagements.

Dès le début du mandat, nous avons exigé de voir le fonctionnement municipal être rénové et basé sur le réveil de la démocratie locale, ce qui a nourri de vifs échanges avec la majorité. Si les questions budgétaires et le coût de la politique événementielle sont médiatisés, il serait réducteur de réduire les débats municipaux à cela.

Lors des derniers mois, nous sommes notamment intervenus sur les thématiques concernant la jeunesse : rythmes scolaires, TAP, défense de l'éducation prioritaire et exigence de pouvoir jouer notre rôle d'élus

pour tout ce qui touche à la politique de la Ville. Au sujet de l'urbanisme ou de la transition écologique et solidaire, nous avons réitéré notre proposition de maison intergénérationnelle à la Quantinière, dénoncé la gestion de certains biens municipaux (vente de terrains),

interrogé le futur aménagement de Grand'Maison ou le déploiement de la 5G, défendu les mobilités actives et les espaces verts. Nous pourrions aussi revenir sur nos interventions quant à l'emploi et la situation économique (Saint Gobain Glassolutions), sur notre soutien aux

associations, sur les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour être utiles aux habitants ou encore sur l'intercommunalité (ALM).

Depuis le début du mandat, nous sommes une opposition ferme mais constructive au service des Trélazéens.ne.s. Nous le resterons.

CENSURÉ

Piscine : le chantier prend l'eau !

Le chantier de rénovation de la piscine Tournesol se révèle être un vrai naufrage. S'il est évident que des entreprises ont commis des erreurs, nous ne pouvons que nous demander comment cela a été possible et pourquoi cela a été découvert si tard. Les références des entreprises citées sur le panneau de déclaration de travaux ne semblent pourtant pas indiquer qu'autant d'incompétences soient réunies. Y aurait-il eu des sous-traitants de ces entreprises sur le chantier, voire des sous-traitants de sous-traitants ?

Quoi qu'il en soit, une question se pose : le suivi de chantier a-t-il été à la hauteur ? D'autres collectivités

gèrent des chantiers similaires en termes de budget (2 millions d'euros !) et de complexité. **Pour ces chantiers, la maîtrise d'œuvre surveille quasiment au quotidien le bon respect du cahier des charges et des normes de sécurité pour les travailleurs.** De tels dysfonctionnements n'auraient pu avoir lieu si cela avait été le cas à Trélazé.

Le Maire peut bien s'agiter maintenant et se rapprocher de l'avocat de la ville. La liste des irrégularités citées dans l'article du Ouest-France du 11 août 2021 donne malheureusement le sentiment d'un suivi de chantier bien trop léger. **Un audit semble nécessaire pour comprendre comment il a été possible d'en arriver là.**

Le mal est fait et **les Trélazéens, notamment les scolaires, vont devoir encore attendre de longs mois avant de pouvoir réutiliser leur piscine.**

Quel est le résultat des spéculations sur les monnaies ?

Dès mars 2014, nous avons alerté sur les conséquences financières catastrophiques de la dette et en particulier de deux prêts dont le taux d'intérêts est calculé à chaque échéance en fonction de l'évolution du taux de change (soit du dollar, soit du Franc suisse, soit de l'EURO).

Ces emprunts auraient dû tout simplement être négociés en EURO pour éviter ces fluctuations hasardeuses comme le signalait la Chambre Régionale des Comptes.

- **En 2016**, pour le restant dû d'un montant de 4.772.000 €, la pénalité appliquée a été de 12.698.000 € ... ce sont bien **douze millions six cent quatre-vingt-dix mille euros !!!!**

- **En 2021**, pour une nouvelle opération de rachat de prêt contracté pour un montant de 4.665.000 €, la pénalité et les intérêts sont de 1.400.000 € ... **Un million quatre cent mille euros !!!!**

Ce qui est incompréhensible, c'est que le calcul de l'indemnité correspond à un taux de 6,32 % alors que la convention passée avec l'Etat limite le taux de ce prêt, pour la ville, au taux maximum de 5,52 %.

Finalement la ville a emprunté à nouveau pour payer cette indemnité. Vraiment une très belle affaire avec des anticipations formidables menées par une équipe qui se prétend être la championne de la gestion financière !

Cette politique d'apprentis sorciers a entraîné pour ces deux prêts un montant total de pénalités et d'intérêts de 14.098.000 € (Quatorze millions quatre-vingt-dix-huit mille euros !)

Qui supporte ces « extravagances » ? Nous tous !!!

Jean-François Garcia

Arena Loire : budget voté en déséquilibre

Le 15 avril dernier, le conseil d'administration a été réuni pour le vote du budget de l'Aréna ; Gilles Ernoul et Jean François Garcia, élus TAE, ont voté contre.

Le 26 avril, nous avons adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité de ce budget. La réponse de Monsieur le Préfet nous précise que les vérifications faites par ses services ont révélé une présentation du budget en « déséquilibre » sans reprise du montant cumulé des résultats des années antérieures : **un déficit de 513.025 € fin 2020.**

Par ailleurs, nous avons dénoncé le montant de la subvention de la ville de 650.000 € pour le Festival 2021 dont le coût est estimé à 1.672.000 €. Cette subvention est supérieure de 325.000 € au besoin financier pour équilibrer le budget du Festival.

En ce qui concerne le financement des expositions aux Ecuries, là aussi, la contribution de 135.000 € de la Ville est supérieure de 84.000 € aux dépenses occasionnées.

Ces recettes facturées à la Ville par le SPIC Aréna viennent combler les déficits de la location de la salle à hauteur de 409.000 €

pour l'organisation des différentes manifestations commerciales. Ceci est contraire à la réglementation applicable aux SPIC.

Par ailleurs, la Ville prend en charge le remboursement des emprunts contractés pour la construction de l'Aréna pour un montant annuel de 1.200.000 €.

Le montant total annuel consacré par la Ville au SPIC ARENA atteint les 2.000.000 €.

Gilles Ernoul



Accueil / Pays de la Loire / Trélazé



Trélazé. Interrogations sur ces 650 000 € versés à Arena Loire

Boris Battais, élu de la minorité, a-t-il levé un lièvre à l'occasion du conseil municipal de ce lundi 20 septembre ? Le maire rappelle que la somme a été votée au budget.



La politique du fait accompli : c'est de la mal-traitance pour les associations et leurs bénévoles ! ...

Depuis Novembre 2016, l'association des Assistantes Maternelles "Les P'tits Mineurs" était en résidence au Centre d'hébergement Bleu Loire à Jean Guéguen.

Début juillet, lors d'une réunion avec Mesdames HEURTIN et COULOT (élues en charge de la petite enfance), les assistantes maternelles ont appris qu'il leur fallait quitter ce lieu pour retourner dans les locaux « J.Brel » au Profac qu'elles avaient quittés en ... 2016 !

Pour cette association, cela représente de grands bouleversements, d'autant qu'il y a beaucoup de matériel à déménager, matériel qui ne trouvera pas en intégralité sa place dans les nouveaux espaces de rangement qui lui sont désormais dédiés.

Elle se retrouvera maintenant dans une salle qui n'a pas de fenêtre s'ouvrant sur l'extérieur, ni d'espace vert non plus.

En cette période de COVID, il y a lieu de s'interroger sur le fait de ne pas pouvoir aérer régulièrement comme le recommandent tous les protocoles sanitaires.

Ce déménagement pose aussi de nombreux problèmes concernant le stockage du matériel, la répartition avec les autres associations déjà présentes.

Le fait de devoir se débrouiller seuls, la difficulté à obtenir

des réponses dans des délais raisonnables aux courriels que l'association a envoyés aux élues de référence montrent un réel manque de considération pour le monde associatif sur notre commune.

Toujours concernant cette profession, les assistantes maternelles Trélazéennes ont été privées d'activités au RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) pour cause de COVID de mars 2020 à septembre 2021.



Trélazé fut la seule commune du Maine-et-Loire avec une si longue interruption d'activité !

Autre exemple : la CAF préconise une animatrice pour 70 assistantes maternelles. Elles sont actuellement un peu plus de 120 pour ... une seule animatrice !

Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur la place réservée au monde de la Petite Enfance au sein de notre Municipalité et plus particulièrement la place des assistantes maternelles ...

Ce manque de considération est d'autant plus insupportable que ces acteurs associatifs sont impliqués dans le dynamisme de cette activité et la valorisation d'un métier en manque de reconnaissance.

Ghislaine Thépin et Joëlle Mocquart

Dans le programme de TAE ...

Nos associations sont des acteurs incontournables et essentiels du lien social. Elles jouent aussi un rôle éducatif fondamental auprès des jeunes. Elles doivent pouvoir trouver la place qu'elles méritent dans les décisions d'aménagement ou d'investissement pour compléter et adapter nos équipements aux besoins.

- ▶ Mettre en place une structure démocratique inter-associative de type OMS
- ▶ Valoriser le bénévolat, soutenir la formation et travailler à la reconnaissance du statut de bénévole.
- ▶ Créer les conditions d'une complète transparence dans l'attribution des subventions communales aux associations.
- ▶ Permettre l'utilisation et l'accès aux installations dans un esprit de responsabilité et de confiance entre les associations utilisatrices et la Mairie.

